



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

Délibération n°2022-46

Thème : BUDGET ET FINANCES 1

Objet : Acceptation du don du diocèse pour la cathédrale de Forcalquier

L'an deux mille vingt-deux le vingt-deux du mois de septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 16 septembre 2022 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Pouvoirs : 8 Suffrages exprimés : 29

Étaient présents :

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Caroline MASPER, adjointe ; Jean-Pierre GEORGE, adjoint ; Karima COEURET, adjointe ; Michel CHAPUIS, conseiller municipal ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Dominique ROUANET, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Vincent BAGGIONI, conseiller municipal ; Danièle KLINGLER, conseillère municipale ; Charles DANNAUD, conseiller municipal.

Étaient représentés :

M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à Mme Charlotte SOULARD
M. Fabien JOURDAN, conseiller municipal donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Francine GIAY-CHECA, conseillère municipale donne procuration à M. Jean-Pierre GEORGE
M. Didier MOREL, conseiller municipal donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Jérémie DENIER, conseiller municipal donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à M. Emmanuel LUTHRINGER
M. Rémi DUTHOIT, conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

Absents excusés :

Rémy ROTA, Fabien JOURDAN, Morane SOULIE, Francine GIAY-CHECA, Didier MOREL, Jérémie DENIER, Virginie FAYET, Rémi DUTHOIT.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

30 SEP. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VU les articles L.2242-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles R. 2242-1 à R. 2242-6 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2002-449 du 2 avril 2002 portant simplification de la procédure administrative applicable aux legs en faveur de l'Etat, des départements, des communes et au contrôle des actes de disposition des associations ou fondation reconnues d'utilité publique,

VU la réunion du Conseil Paroissial aux affaires économiques du 24 juin 2022 approuvant le don à la commune de Forcalquier d'un montant de 50 000 € en faveur des travaux de restauration de la Cathédrale Notre Dame du Bourguet,

CONSIDERANT la notification de la décision à la commune par courrier en date du 04 juillet 2022,

CONSIDERANT qu'il revient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'acceptation de ce don.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :

- D'accepter le don du Diocèse d'un montant de 50 000 € en faveur des travaux de restauration de la Cathédrale Notre Dame du Bourguet,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
David GEHANT



Acte publié le : 30 Septembre 2022 .